



Signataire : Patrick Lussi

Date de dépôt : 31 octobre 2023

Question écrite urgente

Recrudescence d'actes antisémites : Genève protège-t-elle suffisamment les communautés israélites ?

La situation de l'antisémitisme en Suisse romande est évaluée par la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Le dernier rapport annuel datant de 2022 répertorie 562 incidents antisémites « dans le monde réel » et sur internet.

En date du 7 octobre dernier, le Hamas a lancé une attaque sans précédent sur Israël, massacrant des participants au festival de musique de Réïm et au kibboutz de Kfar Aza. Au total, 1400 civils israéliens sont tués par le mouvement terroriste et plusieurs centaines de ressortissants israéliens ou étrangers sont pris en otage.

A la suite de l'attaque, de nombreux actes antisémites ont été recensés dans plusieurs pays. En France, comme sous l'Allemagne nazie des années 30, des étoiles bleues ont été peintes sur des façades d'immeubles où résideraient des juifs. Des inscriptions haineuses et menaçantes ont souillé les portes et les murs de domiciles. Le ministre de l'Intérieur français a révélé qu'au 30 octobre plus de 819 actes antisémites avaient été commis depuis le 7 octobre. Même des agglomérations de taille moyenne n'échappent plus au torrent de haine antisémite, comme à Clermont-Ferrand, où des individus ont explicitement menacé d'égorger le rabbin, dans le sillage de manifestations de soutien à la Palestine. En Europe, les juifs vivent dans la peur et se demandent s'ils pourront continuer à vivre en sécurité, notamment avec l'émergence de partis islamo-gauchistes qui voient dans le Hamas un mouvement de résistance populaire.

A Genève, des mouvements liés à une certaine gauche reprennent la rhétorique et la propagande du Hamas. Des tags antisémites sont apparus

dans nos rues avec des inscriptions inquiétantes telles que « Hamas Merci ! », sans pour autant attirer l'attention des médias. Enfin, alors que la sécurité devrait être assurée par la collectivité, les communautés israélites sont contraintes d'assumer en grande partie elles-mêmes leur sécurité.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'une hausse du nombre d'actes antisémites après le 7 octobre ?***
- 2) *Quelle stratégie a été mise en place par le Conseil d'Etat pour assurer la sécurité des personnes de confession juive ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.